

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-849

présenté par
M. Eckert

à l'amendement n° 509 de la commission des finances

APRÈS L'ARTICLE 54

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« pour le reste de sa composition, de façon paritaire »

les mots :

« à parts égales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction rédactionnelle.